

CHARTRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Andera Partners, société de gestion spécialisée dans l'investissement minoritaire non coté, a pour objectif d'accompagner les entrepreneurs dans leur stratégie de croissance afin de générer des rendements financiers réguliers pour les investisseurs qui nous confient leurs fonds.

Nous souhaitons contribuer à donner du sens à la finance en étant des investisseurs responsables, c'est pourquoi nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI), qui trouvent leur traduction concrète dans cette Charte.

HONORER LA CONFIANCE ACCORDÉE PAR NOS INVESTISSEURS

Notre premier devoir est d'honorer la confiance accordée par nos investisseurs et de satisfaire leurs exigences, tant aux plans financier qu'extra-financier.

- Nous nous engageons à rechercher toujours le meilleur alignement d'intérêts avec nos investisseurs, comme en témoigne l'engagement financier des équipes dans la société de gestion ainsi que dans ses fonds. Nos décisions d'investissement sont prises en totale indépendance, dans le meilleur intérêt des investisseurs.
- Nous appliquons les meilleurs standards de reporting en termes d'exhaustivité, de transparence et de réactivité, et adoptons les méthodes de valorisation conformes aux recommandations de l'AFIC et de l'EVCA. Nous nous engageons à intégrer les aspects ESG (environnemental, social, gouvernance) à nos reportings annuels.

ACCOMPAGNER SUR LE LONG TERME LES ENTREPRISES DANS LEUR DÉVELOPPEMENT ¹

Nous souhaitons être des partenaires de nos participations, selon les principes de l'association entre égaux, de la confiance et du partage des risques. A nos yeux, les performances économiques sont indissociables de l'adoption des meilleures pratiques ESG.

- Nous nous engageons à analyser systématiquement sur ces critères les entreprises dans lesquelles nous investissons afin d'identifier les opportunités et les axes d'amélioration, puis, à les accompagner dans leur démarche de progrès tout au long de la durée d'investissement.

¹ La prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance n'est pas applicable pour les fonds en fin de vie gérés par Andera Partners, notamment les FIP et FCPI.



- En tant qu'actionnaire professionnel, il est de notre responsabilité d'inciter les entreprises à adopter des standards de bonne gouvernance. Nous attachons une importance particulière à faire vivre les différents organes de gouvernance et à constituer autour de l'entrepreneur une équipe de Direction capable de porter le développement futur de l'entreprise.
- La principale valeur des entreprises réside dans leur Capital Humain, et nous veillons à accompagner nos participations dans la prise en compte des meilleures pratiques sociales. La création et la valorisation des emplois sont des objectifs qui s'intègrent naturellement dans la stratégie de croissance de nos participations. Nous soutenons également la mise en place de systèmes de participation des salariés aux bénéfices et/ou au capital de leur entreprise, au-delà des exigences légales. Enfin, nous nous engageons à suivre l'évolution des principaux indicateurs sociaux sur l'ensemble de nos participations, car ils sont des signaux avancés de leur dynamisme économique.
- Le respect des meilleures pratiques environnementales est un enjeu clé du développement durable et de la gestion des risques pour nos participations. De ce fait, nous nous engageons à les inciter à mettre en place un processus d'amélioration continu sur ces sujets.
- Nous adoptons une approche spécifique des enjeux éthiques dans notre activité d'investissement dans les sciences de la vie, en accordant la primauté à l'éthique et la qualité du service médical, en respectant scrupuleusement les normes nationales et internationales des associations des industries pharmaceutiques et des dispositifs médicaux.

DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES ESG AU SEIN DE NOS ÉQUIPES

Nous souhaitons aligner notre société avec les meilleures pratiques ESG, en particulier :

- Favoriser un modèle de gouvernance participatif, comme en témoigne l'accès au capital d'Andera Partners donné à l'ensemble de nos salariés ainsi que l'existence d'un Conseil de Gérance et d'un Collège des Associés.
- Créer un environnement de travail épanouissant pour nos collaborateurs qui nous permette de maintenir la grande stabilité que connaît Andera Partners depuis sa création, notamment en favorisant la parité au sein des équipes d'investissement et la transmission des savoirs à tous les niveaux.
- Poursuivre les initiatives environnementales, en particulier sur la maîtrise de notre empreinte carbone et de nos consommations de ressources.

La mise en œuvre de cette politique d'investissement responsable est confiée au Collège des Associés, dont le rôle sera de mandater un référent ESG dans chacune des équipes et de veiller à l'application de cette Charte. Cette Charte est signée par la gérance d'Andera Partners, le Collège des Associés et l'ensemble des collaborateurs.